

Laurent, et aux embouchures des rivières navigables qui se jettent dans ce fleuve ; *

Que plusieurs des seigneuries situées derrière les premières, mais à quelques liens seulement des rivières navigables étaient encore en forêts ;

Que d'après les comptes du receveur général, le revenu territorial pour les treize années écoulées depuis le premier Mai 1775 jusqu'au premier Mai 1788, (y compris les arrérages,) n'avait pas fait entrer dix mille livres dans le trésor ;

Qu'en examinant les causes du peu de progrès de la population dans la province, sous le gouvernement français, on ne peut l'attribuer à ce que les seigneurs ne se sont pas conformés aux conditions d'établissement et de culture exprimées dans leurs concessions, les réunions de seigneuries au domaine royal ayant été rares, et les censitaires des seigneurs étant infiniment plus nombreux que ceux du roi, et formant la masse des habitans ;

Que si le système féodal devait être regardé comme une des causes du peu de progrès des établissemens, et de la faiblesse comparative de la colonie française, en ce qu'il aurait détourné de prendre des terres en sief ou en roture, il pourrait être juste et raisonnable de ne pas exiger que les concessionnaires se conformassent rigoureusement aux conditions de leurs concessions ;

Que ce système fût une des causes de la faiblesse où se trouva le Canada à la conquête, c'est ce qui peut se déduire de la probabilité, que des milliers de familles auraient trouvé leur compte à émigrer de France dans ce pays, si le gouvernement y avait concédé des terres à des conditions moins onéreuses, et part culièrement dans les régions fertiles et les climats tempérés, sur les bords des rivières et des lacs, au sud et au sud-ouest ;

Que le découragement causé par ce système doit retarder encore dans une plus grande proportion à l'avenir, les établissemens dans les anciennes concessions françaises ; † la population de la province dépendant maintenant de l'introduction des sujets anglais, pour qui la tenure anglaise seule a de l'attrait ; et les seigneurs canadiens devront perdre l'espérance d'augmenter le nombre de leurs censitaires, à moins que ce ne soit par une pure prédilection de la part des descendans des colons français pour des usages qui ne seront plus recommandés par des motifs d'intérêt ou par l'exemple ;

* Les bords de la rivière Richelieu jusqu'à St. Jean ; ceux de la Chaudière en grande partie, ceux de la rivière Batiscan jusqu'à la rivière des Envies, &c. étaient dès lors habités, comme ceux du St. Laurent.

† L'expérience a prouvé que le comité du conseil se trompait dans sa conjecture.